



MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-SARTHE
4, Grande Rue
72190 – NEUVILLE SUR SARTHE
02 43 25 30 97

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 septembre 2019

Le dix septembre Deux Mille Dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Jean FARCY, Mme Claudette BOUSSION, Mme Florence THISE, M. Christophe FURET, M. Jean Claude ESNAULT, M. Alain JOUSSE, Mme Christelle YVARD, Mme Sylvie LEFEUVRE, M. Philippe LANGELLO, M. Gérard SIDOT.

EXCUSES ET ABSENTS : M. Yves SECHET qui donne pouvoir à Mme Claudette BOUSSION, Mme Sylvie DUCHESNES qui donne pouvoir à Mme Florence THISE, Mme Catherine CAPLAIN qui donne pouvoir à M. Christophe FURET, M. Paul DOUILLARD qui donne pouvoir à M. Jean FARCY, Mme Catherine CHEDANE qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Virginie DURAND, Monsieur Aurélien BOURGAULT, Mme Véronique JULIENNE.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h.

1^{ère} commission : FINANCES ET URBANISME **Rapporteur : Monsieur Jean FARCY**

Finances

Notification FSIL

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la notification de subvention au titre du FSIL - Fonds de Soutien à l'Investissement public Local - est arrivée. Le projet « réhabilitation et extension de la mairie et aménagement de l'espace public attenant » est donc soutenu à hauteur de 293 608 €.

Rapport d'activités 2018 de la CDC Maine Cœur de Sarthe

Mme le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe ; notamment :

- Les participations diverses assumées par l'intercommunalité ;
- L'organigramme de la structure ;
- La synthèse des dépenses ;
- La synthèse sur les attributions de compensation ;

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal de prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2018 de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Cette délibération est votée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Information sur DAB

M. Jean FARCY expose quelques informations préliminaires sur la possibilité pour les communes de faire installer un DAB – Distributeur Automatique de Billets – sans passer par une banque. La société BRINKS propose cette prestation, moyennant un loyer mensuel qui serait à charge de la collectivité. M. Jean FARCY se propose de poursuivre sa recherche d'informations pour approfondir le sujet et l'évoquer lors d'un prochain Conseil Municipal.

Urbanisme

Point d'étape projet réhabilitation de la mairie

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion technique est prévue le 16 septembre à 14h30. L'objectif est de pouvoir déposer le dossier du permis de construire dans le mois à venir.

Déploiement fibre optique

Peu de nouvelles informations sont parvenues en mairie, il est donc prématuré de constituer une commission Adhoc. Mme le Maire précise qu'une invitation à une réunion de travail pourra être adressée afin d'étudier les besoins d'adressage liés au déploiement de la fibre optique. Un calendrier plus détaillé sera connu avant la fin de l'année.

Le déploiement de la fibre optique nécessitera sans doute la réalisation de saignées dans la voirie, Mme le Maire informe du report des travaux de réfection de la chaussée sur la RD 300 à La Trugalle ; en accord avec le Conseil Départemental.

Rétrocession à titre gratuit de la parcelle ZO103 dans le cadre d'un échange de terrain pour création d'un chemin piétonnier.

Mme le Maire expose les faits suivants :

Considérant l'échange de la parcelle ZO103, appartenant à la commune de Neuville sur Sarthe, et de la parcelle ZO141 appartenant à Mme Colette CHAPLAIN,

Considérant qu'une servitude de passage permanent doit être créée au droit de cette parcelle ZO103 au bénéfice de :

- M. Jean-Michel COLET et à son exploitant pour l'accès à parcelle ZN122 ;
- M. Dominique CHAPLAIN pour l'accès à la parcelles ZO148 ;
- M. Philippe CHAPLAIN pour l'accès à la parcelle ZN33 ;

Considérant que ce dossier n'a pas été régularisé par un acte notarié, et qu'à ce jour le chemin piétonnier est réalisé sur la parcelle ZO 141 et ouvert depuis plusieurs années,

Considérant que les frais d'actes et les frais de contribution de sécurité immobilière seront à la charge des acquéreurs par l'intermédiaire de la collectivité, la commune de Neuville sur Sarthe,

Vu tous ces considérants, Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'autorisation de rétrocéder gratuitement la parcelle ZO103 à Mme Colette CHAPLAIN, et de signer l'ensemble des pièces administratives et juridiques se rapportant à ce dossier. La rédaction des actes sera confiée à l'ATESART dans le cadre de notre adhésion à cette SPL.

**Cette délibération est votée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Assainissement

Actualités usine de traitement des eaux et épandages

Monsieur Jean FARCY rappelle le contexte depuis mai. Les boues de la station ont mal séché, prenant du retard dès le début du processus. Malgré les ajustements du délégataire, les odeurs étaient persistantes ; le 1^{er} juillet, l'évacuation des boues a donc été demandée et effectuée dès le lendemain. Il a été convenu avec le délégataire un enlèvement systématique des boues lorsque le processus prend trop de retard au printemps.

Concernant les épandages estivaux, constat est fait que plusieurs questions et remarques sont arrivées à la mairie courant août ; la gêne semblant plus importante que d'habitude. Après vérifications, les procédures ont été respectées ; le contexte météorologique et les contraintes de calendrier participent à expliquer cette période relativement intense d'épandages sur le territoire.

Présentation du rapport d'activités 2018 du délégataire VEOLIA

Vu l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52,
Vu les articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean FARCY expose que la commune de Neuville-sur-Sarthe a été destinataire du rapport d'activités 2018 de VEOLIA, délégataire assainissement, le 25 juillet 2019.

Le rapport d'activités est disponible sur demande pour consultation aux horaires d'ouverture de la mairie auprès de Mme Duval.

M. Jean FARCY expose les éléments principaux contenus dans ce rapport, notamment la méthode de calcul du prix et les points d'amélioration.

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités du délégataire VEOLIA.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de prendre acte du rapport d'activité de la Compagnie VEOLIA et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2018.

Article 2 : de prendre acte du compte annuel de résultat de l'exploitation relatif au service public de l'assainissement.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Divers

Point sur les radars pédagogiques

M. Jean FARCY expose les grandes lignes des analyses statistiques des relevés issus des radars pédagogiques. Dans l'ensemble, les limitations de vitesse sont bien respectées ; avec une plus grande prudence en entrant en agglomération qu'en en sortant.

2^{ème} commission : BATIMENTS – SPORTS – ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur Madame Claudette BOUSSION

Travaux réalisés cet été

Mme Claudette BOUSSION expose les principaux travaux qui ont été réalisés cet été.

Au restaurant scolaire, des travaux d'isolation phonique et de réfection de l'éclairage permettent un plus grand confort sonore et visuel sur le temps du repas.

Ces mêmes travaux ont été réalisés dans 4 classes du groupe scolaire.

L'ouverture de la classe supplémentaire ayant été confirmé, du mobilier neuf a été installé fin août.

Sur les terrains de football, les travaux réalisés cet été sont : pose d'un portillon le long du terrain d'honneur, pose de protections en mousse et installations des nouveaux buts réglables. La commission de vérification est passée fin août sur les terrains pour vérifier la conformité des installations.

Après constat d'une fuite d'eau à côté des vestiaires, des travaux ont été réalisés en urgence à la fin de l'été. Des fuites persistent et c'est donc tout le réseau d'alimentation en eau du secteur qui est à étudier, en partenariat avec le SIAEP des Fontenelles.

Les travaux de réfection du chauffage et de l'éclairage de l'église ont commencé. Ils devraient être terminés fin septembre.

Dégradations sur les bâtiments publics

Plusieurs dégradations ont été constatées cet été : sur le toit de salle omnisports, à l'école. Les travaux de réparation ne sont pas toujours envisageables en régie. Ainsi à l'école, nous sommes en attente de la livraison des sky-dômes.

Il y a eu aussi à deux reprises des dégradations dans les WC publics. Ces derniers sont fermés pour le moment.

Actualités des associations

Don du sang : la session du 29 août s'est très bien passée ; avec une cinquantaine de donateurs, dont des primo-donneurs. La prochaine édition aura lieu le 06 février 2020.

Judo : comme convenu lors du conseil de juillet, la mairie prend en charge l'entretien du dojo à compter du 1^{er} septembre 2019.

Les associations neuvilleuses ont encore démontré leur dynamisme lors du rendez-vous organisé ce dimanche 8 septembre

3^{ème} commission : VOIRIE - ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT
Rapporteur : M. Yves SECHET

En l'absence de M. Yves SÉCHET, Mme le Maire rend compte des dossiers.

Chantiers réalisés cet été

Élagage : taille au Courty et abattage de deux peupliers rue du Gouléard.

Le nettoyage du bassin de la Frilouse a été effectué cet été ; M. Yves SECHET présentera prochainement à sa commission un projet pour l'entretien ultérieur de ce bassin.

L'abribus de la route de Lacône à La Trugalle est terminé.

Les travaux de traçage à La Trugalle seront reportés, au même titre que la réfection de la chaussée de la RD 300, que le Conseil Départemental mettra en œuvre après l'achèvement des travaux de déploiement de la fibre optique.

Travaux à venir :

Des travaux de traçage vont être effectués à Montreuil, ainsi que dans le bourg de Neuville.

Les travaux d'étude sur les aménagements de la rue du Stade commenceront ultérieurement.

Comme indiqué précédemment, le circuit d'eau autour du stade et de la salle omnisports fera l'objet d'une étude en partenariat avec le SIAEP des Fontenelles.

Projet EARL Les Bois

AVIS SUR PLAN D'EPANDAGE EARL LES BOIS – LA BAZOGE.

Mme le Maire expose le dossier présenté par l'EARL Les Bois, dont le plan d'épandage concerne la commune de Neuville-sur-Sarthe.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'émettre un avis favorable au plan d'épandage de l'EARL LES BOIS, à La Bazoge.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

4^{ème} commission : AFFAIRES SOCIALES - AFFAIRES SCOLAIRES - PERSONNELS
Rapporteur : Madame Florence THISE

Actualités

Mme Florence THISE expose que la rentrée scolaire s'est bien passée. L'ouverture d'une neuvième classe est confirmée ; le nombre de repas servis au restaurant scolaire est en augmentation. Un pointage de vérification des inscriptions sera organisé dans les semaines à venir.

Mme Le Maire présente les difficultés que peut rencontrer la collectivité quant à l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires. Lorsque la prise en charge indique la nécessité de la présence d'un adulte auprès de l'enfant y compris sur le temps périscolaire, le quota horaire validé par les services de l'Education Nationale ne permet pas toujours cette prise en charge sur le temps de restauration scolaire. Mme Le Maire indique qu'elle va prendre attache auprès de l'Inspection Académique sur ce sujet.

Repas des aînés du 11 novembre.

Le temps de préparation de la salle est fixé au samedi 09 novembre. Les élus ont jusqu'au 11 octobre pour rassembler les réponses des participants et les déposer en mairie.

5^{ème} commission RELATIONS EXTERIEURES
Rapporteur : M. Christophe FURET

Retour sur les manifestations passées

Neuville dans la course : Manifestation réussie, les participants comme le public étaient satisfaits. Le coût reste très raisonnable pour la collectivité ; environ 1 200 €.

Trois jours de Neuville : difficulté autour du périmètre du feu d'artifice. Il faudra anticiper pour trouver un lieu pour le feu d'artifice et pour le plan de circulation, les parkings.

Le rendez-vous des associations, suivi d'un pique-nique et d'une marche dominicale s'est bien passé, avec une belle affluence et une météo idéale.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

=+=+=+=+=+=+=+=+=